

**Conseil de Paris**  
**Séance des 14, 15 et 16 novembre 2018**  
**Sur proposition de Danielle Simonnet**

**Voeu relatif à des centres d'accompagnement global des femmes victimes de violences**  
**Rattaché à la délibération DDCT 173 Communication de la Maire de Paris sur l'égalité**  
**femme-homme et sur les droits des femmes à Paris**

Considérant le mouvement international de masse #MeToo, décliné en France sous #BalanceTonPorc, de libération de la parole des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles,

Considérant la mobilisation qui se poursuit, notamment avec le mouvement #NousToutes, et la marche citoyenne contre les violences sexistes et sexuelles qui aura lieu le 24 novembre,

Considérant la décision salubre de la Mairie de Paris et notamment de l'adjointe Hélène Bidard, d'augmenter de 23% en mai dernier les subventions aux associations qui accompagnent les femmes victimes de violences,

Considérant les chiffres nationaux soulignés par M. Collomb en septembre 2018, qui révèlent une augmentation de 22% des signalements de violences faites aux femmes, et de 23,1% des signalements de violences sexuelles, dont les femmes sont les principales victimes, sur les 7 premiers mois de l'année 2018 par rapport aux 7 premiers mois de 2017,

Considérant que ces chiffres sont encore plus importants sur Paris, puisque la préfecture de police indique une augmentation de 34,15% des signalements de violences sexuelles à Paris sur les 8 premiers mois de 2018 par rapport aux 8 premiers mois de 2017,

Considérant qu'il est difficile de démêler avec exactitude dans quelle mesure ces chiffres témoignent d'une augmentation du nombre d'actes violents, ou d'une propension plus grande des femmes victimes de violence à porter plainte et à se faire accompagner du fait du mouvement de libération de la parole,

Considérant qu'il est souvent difficile pour les femmes de signaler les violences dont elles sont victimes, de porter plainte et de se faire accompagner, que cette difficulté est parfois aggravée par un manque de connaissance de leurs droits, par des pressions de leur agresseur ou de leur entourage ou des pressions d'ordre communautaire ou religieux, par la peur de ne pas être crue ou prise au sérieux, ou de montrer leur condition (pour les femmes sans abri par exemple),

Considérant qu'en tout état de cause, cette augmentation des faits de violence signalés doit nous inciter à accroître les moyens consacrés à l'accompagnement et la prise en charge pour les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles,

Considérant que, si "de nouveaux projets sont en cours, pour des jeunes femmes de 18 à 25 ans dans le 10e et le 12e arrondissement et pour des femmes dans le 20e arrondissement", la Maire de Paris souligne dans sa communication que "le nombre de places confondues [d'hébergement pour les femmes victimes de violences] (CHU, CHRS, résidence sociale) est très largement insuffisant au

regard de la demande actuelle que les travailleuses et travailleurs sociaux reçoivent quotidiennement”,

Considérant le projet positif d'un accueil de jour mutualisé avec le Département de Seine-Saint-Denis, qui ouvrira début 2019 et financé en partie par la Ville de Paris, situé sur la commune de Bagnolet et à proximité du métro, lieu dédié et géré par l'association le FIT Une femme un toit, ouvert à toutes les jeunes filles victimes de violences, qui pourront s'informer sur leurs droits et seront accompagnées pour leur protection et leur autonomie,

Considérant que la Ville de Nantes prévoit l'ouverture en 2019 d'un centre unique en France pour les femmes victimes de violences avec une approche globale, gratuit et accessible en permanence 24h/24, 7j/7 à toutes les femmes, et assurant dans un même lieu un accompagnement médical, juridique, social, psychologique, d'accès aux droits, ainsi que des hébergements d'urgence,

Considérant l'intérêt d'un tel projet, qui permet un accompagnement approprié des femmes victimes de violence dans tous les aspects, et qui pourrait être une source d'inspiration pour un projet similaire,

Considérant que la ville de Paris prévoit la mise en place d'un dispositif d'accueil et de consultations «psychotrauma» pour les femmes victimes de violence dans 8 centres parisiens (dans des centres de santé, des centres médico-sociaux, des centres de planification et d'éducation familiale, etc.) avec des ouvertures ½ journée de permanence hebdomadaire par centre, et un accès aux consultations conditionné par l'orientation des médecins et du personnel soignant vers chaque centre concerné, qu'une telle démarche est positive mais que ce dispositif serait utilement complété par un centre global d'accompagnement ouvert à toutes les femmes en permanence, qui serait sans doute plus facile d'accès pour les victimes,

Considérant l'attachement de la Ville de Paris à la défense des droits des femmes, et à la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles,

**Sur proposition de Danielle Simonnet, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris envisage la création sur le territoire parisien d'un ou plusieurs centre(s) d'accompagnement global des femmes victimes de violence, gratuit et accessible en permanence 24h/24, 7j/7 à toutes les femmes, et assurant dans un même lieu un accompagnement médical, juridique, social, psychologique, d'accès aux droits, ainsi que des hébergements d'urgence.**